

Biodéchets

Le tri des déchets organiques se met en place en 2024 : zoom sur ce qui va changer pour les habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.



Vous disposez d'un jardin ? Pratiquez le compostage !

Vous réduirez d'environ 30% le contenu de votre poubelle, et vous obtiendrez un engrais naturel et gratuit pour vos plantations



Pas de jardin ? Pratiquez le lombricompostage !

En appartement ou maison de ville, vous pouvez réduire vos déchets d'origine végétales.

Édito du Président

3 Questions sur... les biodéchets au 1^{er} janvier 2024

Le tri des déchets évolue. Dorénavant, ce sont les biodéchets ou déchets organiques, que nous trierons, au même titre que les emballages et papiers, verre et ordures ménagères. Calendrier, mise en place, enjeux et objectifs : zoom sur ce qui va évoluer pour l'ensemble des habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.

On a lu et entendu partout que le compostage allait devenir obligatoire en 2024.

Pas exactement. La **loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**, dite **loi anti-gaspillage**, vise à valoriser les matières organiques de nos poubelles. Mais **elle ne s'adresse pas directement aux ménages ou aux particuliers**.

À partir du 31 décembre 2023, ce sont les collectivités qui ont obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble de ses habitants. C'est ce sur quoi nous travaillons en étroite collaboration avec les 24 villes qui forment notre territoire.

Le tri des biodéchets c'est donc l'affaire de tous : que nous vivions en appartement ou en pavillon ?

Oui, quel que soit son habitat, le Grand-Orly Seine Bièvre proposera des solutions adaptées. Notre objectif est de sortir des ordures ménagères les restes alimentaires (ou déchets organiques) pour qu'ils puissent être valorisés, via le retour à la terre ou la méthanisation qui pourra produire de l'énergie.

Aujourd'hui, 30% des déchets retrouvés dans la poubelle des ordures ménagères sont des biodéchets, majoritairement composés d'eau.

Quand on sait que les ordures ménagères sont incinérées, il est improbable de se dire qu'au quotidien on brûle de l'eau ! **L'enjeu écologique est donc fort.**

Quelle option va être prise pour chaque ville ?

Nous avons lancé un travail de collaboration avec les villes pour choisir la meilleure option. Afin de rationaliser les coûts et l'organisation technique de la collecte des déchets, nos 24 villes sont réparties par bassins. Il y en a 7.

La mise en place de la collecte et valorisation des biodéchets devra donc répondre à cette même logique de bassins. Autrement dit, toutes les villes qui appartiennent à un même bassin opteront pour une solution commune.

Différents scénarii leur sont proposés par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre pour répondre au mieux à leurs besoins : compostage individuel ou partagé, mise en place d'abris bacs en extérieur, collecte en porte-à-porte. Tout est mis en œuvre pour faciliter et accompagner ce changement, qui sera opérationnel progressivement au cours de l'année 2024.

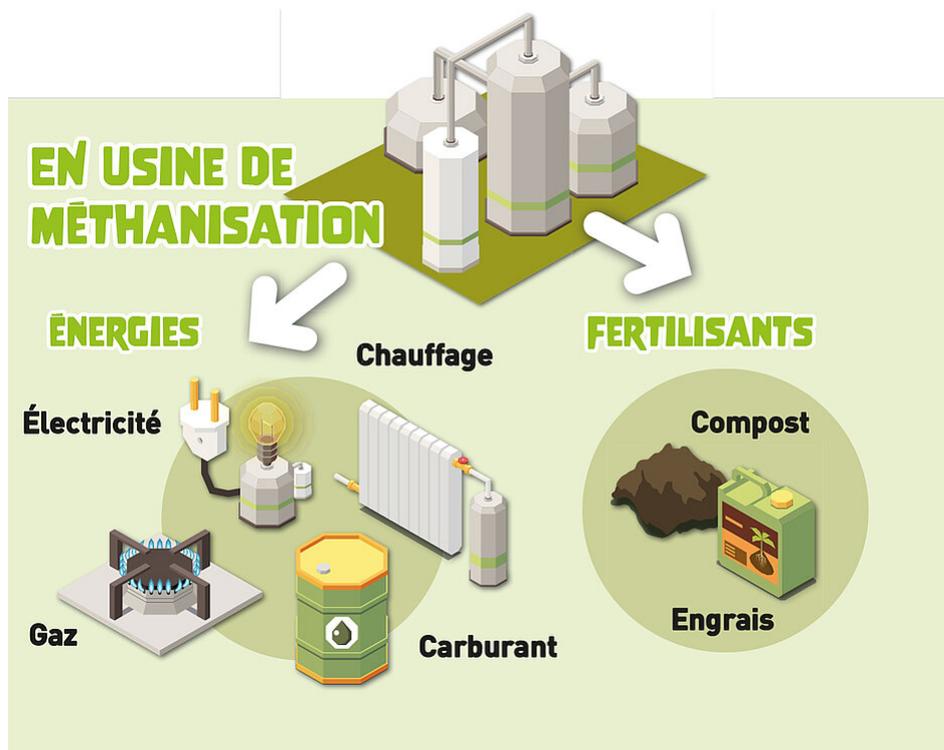


Que deviennent les biodéchets collectés ?

Une fois que les déchets sont triés à la maison ou dans les cantines, ils vont être collectés et auront 2 traitements possibles

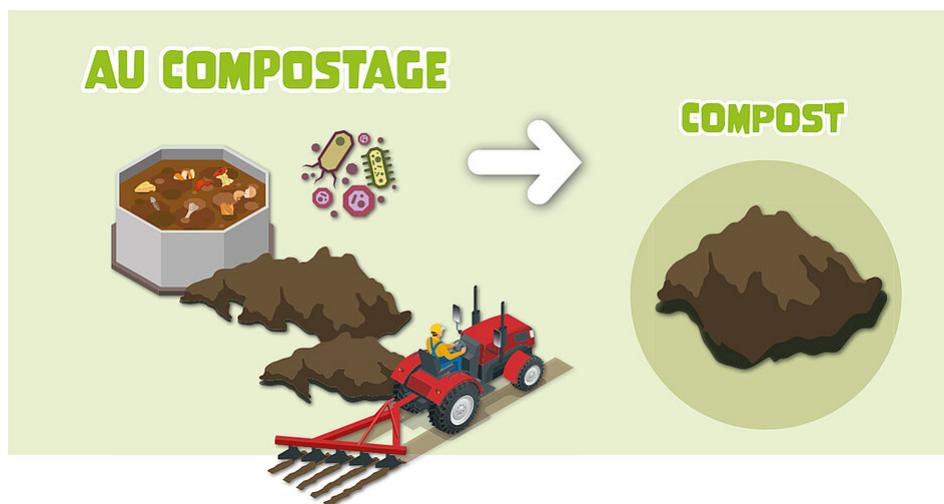
LA MÉTHANISATION

Les déchets alimentaires sont broyés et mélangés dans une grande cuve, puis se décomposent et libèrent du gaz (qui produit de la chaleur transformée en énergie) mais aussi engrais naturel (fertilisant) : le digestat, utilisé par les agriculteurs dans les champs.



LE COMPOSTAGE

Les déchets jetés au compost se dégradent pendant 9 à 12 mois et deviennent naturellement du compost.



Quelques chiffres



Lexique

- > **BIODECHETS** = déchets végétaux + restes alimentaires
- > **COMPOST** = résultat d'un processus naturel, qui transforme certains déchets en engrais pour potager et fleurs.
- > **MÉTHANISATION** = Les déchets organiques sont collectés puis triés, brassés et introduits dans un méthaniseur. Ils sont ensuite mélangés et chauffés. En fermentant, les bactéries les transforment en biogaz.

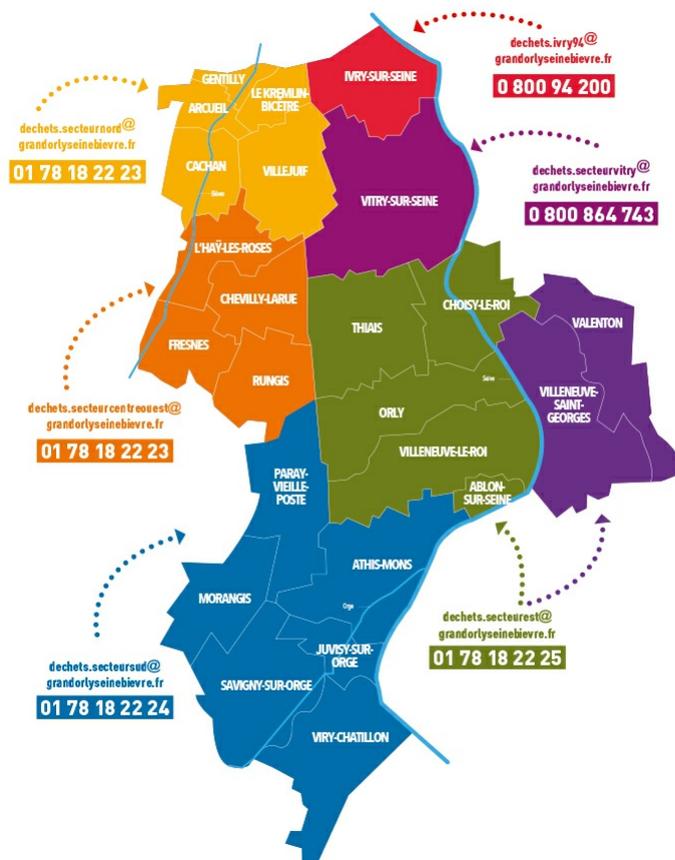


J'ai pu voir en province des abris-bacs pour y déposer ses biodéchets. C'est plutôt pratique comme système : chacun y amène ses déchets organiques et ils sont collectés ensuite par camion. Pas d'odeur, ni de nuisance, bien pensé c'est une alternative au compostage. Ça serait pratique d'avoir ça au quotidien chez nous en région parisienne.

Laëtitia L, Ivry-sur-seine

Zoom sur les cantines scolaires

Zoom sur le compostage partagé



La collecte des biodéchets est un vaste chantier à organiser, à accompagner et à concrétiser. Toutes nos équipes sont mobilisées pour avancer vers cet objectif commun.

Retrouvez via [nos actualités](#) ou nos réseaux sociaux les avancées sur le sujet.

Contacts

